

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 445

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
Mme de La Raudière, Mme Vautrin, M. Loos, M. Poignant et M. Jacob

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant :**

Au plus tard au 31 décembre 2008, le Gouvernement présente au Parlement une étude de faisabilité sur la création d'un guichet administratif unique pour les petites et moyennes entreprises de moins de 100 salariés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la gestion quotidienne des PME, le rôle des administrations fiscales et sociales, chargées notamment de recouvrer les prélèvements et d'éventuellement les contrôler, est primordial. La mise en place de l'interlocuteur fiscal unique pour les PME a permis des progrès certains. De même que la création du chèque emploi TPE qui facilite les démarches pour les plus petites entreprises.

Mais les réseaux des administrations fiscales et sociales restent étanches. Sur le modèle du « Small Business Service » britannique, il est proposé de créer un guichet unique destiné à encore simplifier et faciliter les démarches des PME. Cependant, en raison de la complexité de la mise en œuvre d'un tel dispositif, il est indispensable de réaliser une étude de faisabilité pour en mesurer les difficultés mais également les avantages pour les usagers que sont les PME.